

**PROJET DE TEXTES DE RESOLUTION**

## **PROJET DE TEXTES DE RESOLUTIONS**

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos **le 31 décembre 2025**, approuve la correction d'erreur présentée à la Note 4.28 annexée aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette annulation de produits des exercices antérieurs a été portée en report à nouveau débiteur pour un montant de **1.821.199.394 FCFA** à la clôture des états financiers de fin de premier semestre **2025**.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos **le 31 décembre 2025**, les approuve dans toutes leurs parties et approuve les comptes et le bilan de cet exercice tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces Rapports. Cet exercice clos le **31 décembre 2025** se solde par un bénéfice net de **409.269.955 FCFA** après paiement de l'impôt sur les bénéfices de **773.709.427 FCFA**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus à tous les membres du Conseil d'Administration pour leur gestion et pour les actes accomplis par eux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE et à l'article 45 de la loi portant réglementation bancaire, approuve sans réserve lesdits rapports.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne décharge aux Commissaires aux comptes pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice 2025.

### **QUATRIEME RESOLUTION**

Sur propositions du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, approuve l'affectation suivante du bénéfice net de l'exercice :

<b><u>RUBRIQUES</u></b>	<b><u>Montant en En F CFA</u></b>
Résultat de l'exercice 2025	409.269.955
Report à nouveau débiteur (Résolution AGO n°1)	-1.821.199.394
	-----
<b>Report à nouveau débiteur de l'exercice 2025</b>	<b>-1.411.929.439</b>

Après cette affectation du résultat de l'exercice 2025, la situation nette de la Banque se présente comme suit :

Capital social	20.800.000.000
Réserves spéciales	15.740.688.378
Autres Réserves règlementées	188.432.045
Réserves facultatives	747.078.273
Report à nouveau	- 1.411.929.439
	-----
<b>Situation nette au 31 décembre 2025</b>	<b>36.064.269.257</b>

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve le montant de **66 000 euros**, soit **42 293162 FCFA** au titre des indemnités de fonction à payer aux Administrateurs pour l'année 2026.

#### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, décide de désigner les cabinets **FORVIS MAZARS Niger**, représenté par Monsieur Abdoukader MAHAMAN LAMINOUE et **ACSA**, représenté par Monsieur Ousmane SIDIBE en qualité de Commissaires aux Comptes titulaires, les cabinets **KMC SA**, représenté par Monsieur Hassane KANEYE et **EFIC SARL**, représenté par Monsieur Mamadou MALAM GAIDAM en qualité de Commissaires aux Comptes suppléants pour une durée de quatre (4) ans.

Leur mandat respectif prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2029**.

#### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie, du présent procès-verbal constatant ses délibérations à l'effet d'accomplir tous dépôts, publicités et formalités légales.